

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 7 DECEMBRE A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 28 NOVEMBRE 2023

PRESENTS : Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjointes ; MMES et MM. CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSE : BORZEIX-CONCAIX Raphaël,

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : CAILLAULT Stéphane

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil du 14 novembre 2023
- Décision modificative n° 6 Intérêts et rémunération
- DECI 2024
- Nomination des représentants auprès de la commission extra-communale d'Action Sociale
- DIA 11-2023 – Garage Chez Bruneteau
- DIA 12 – 2023 – 7 a rue des deux sources
- AR – Fonds de concours CDA de Saintes pour les travaux de la Salle Municipale
- Questions diverses

**1) DECISION MODIFICATIVE N°6 : INTERETS ET REMUNERATION**

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de modifier le budget pour permettre notamment de régler les derniers intérêts d'emprunt et les rémunérations de décembre.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

-De modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessous.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	800,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-4 825,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	3 200,00		
615231 (011) : Voiries	-4 826,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	3 300,00		

6413 (012) : Personnel non titulaire	1 350,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

## **2) PROGRAMME DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE 2024 : DEFENSE CHEMIN DU GROS CHENE**

Considérant la nécessité de poursuivre la mise en place des moyens de défense contre l'incendie et de tenir compte des projets d'évolution du cadre légal,

Mme le Maire rappelle au Conseil que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) prévoit en 2024 la mise en place d'une bâche incendie de 60m<sup>3</sup> pour couvrir la partie Est du Chemin du Gros Chêne et les villages de Chez Mercier, Chez Laurin et Chez Latanais.

Mme le Maire soumet au conseil le projet de défense incendie du Gros chêne Est et présente le devis de la RESE 17 en proposant de demander une subvention :

- au titre de la DETR catégorie 2 « Travaux de sécurité »
- au titre du fonds départemental d'aide au Commune du Conseil départemental

	Montant H.T
Fonds propres de la Commune	3 575.64€
Subvention espérée DETR 40 %	3 575.63€
Subvention espérée Conseil départemental 20%	1 787.82€
Coût global du projet	8 939.09€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter le devis de la RESE pour l'installation d'une bâche incendie de 60 m<sup>3</sup> pour un montant de 8 939.09€HT.
- d'inscrire au budget 2024 les crédits nécessaires à cette installation, c'est-à-dire 8 939.09€HT soit 10 726.91€TTC.
- de retenir le plan de financement présenté ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la DETR
- de solliciter une subvention au titre du Fonds départemental d'aide au Commune du Conseil départemental
- d'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **3) NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CCAS**

Mme le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été supprimé par délibération 002\_2015\_10 dans le cadre de l'article 79 de la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe).

La compétence est depuis exercée par la commune sous la forme d'une commission extra-communale.

Mme MARTINEAU Marie-Andrée, Mme FICHEL Véronique, M. MELLOUL Jacques, M. CHARRIER Jean-Michel sont représentants de la Commune.

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer trois membres hors conseil municipal et propose :

- Mme CARDINAL Catherine
- Mme CHUPEAU Chantal

-M. CRUVEILLIER Michel

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

-Décide de nommer représentants hors conseil municipal auprès de la Commission extra-communale d'action sociale :

-Mme CARDINAL Catherine

-Mme CHUPEAU Chantal

-M. CRUVEILLIER Michel

**4) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 011/2023 – GARAGE CHEZ BRUNETEAU**

La mairie a été informée par le notaire de la vente de l'immeuble situé Chez Bruneteau et cadastré AB 187. Sachant que ce bien est situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 12/2023 – 7 A RUE DES DEUX SOURCES**

Mme le Maire fait part au Conseil de la déclaration d'Intention d'Aliéner reçue dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré AB 498 situé 7 A rue des deux sources. Cette parcelle étant située en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**6) DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES POUR LES TRAVAUX DE TOITURE SUR LA SALLE MUNICIPALE**

Mme le Maire indique au Conseil que les travaux de toiture sur la salle municipale approuvés le 6 avril 2023 par la délibération 12-2023-04 peuvent faire l'objet du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA).

-Pour rappel, le montant TTC s'élevait à 44 276.40€

Salle municipale	TTC	HT
Toiture (devis 27)	38 400.00	32 000.00
Raccord (devis partie 29)	1 249.20	1 041.00
Système désenfumage (devis SD)	4 627.20	3 856.00
<b>Total</b>	<b>44 276.40</b>	<b>36 897.00</b>

-Le financement se décomposerait ainsi :

	Pourcentage	HT
Coût total	100%	36 897.00
Subvention du Conseil départemental	40%	14 758.80
<b>Coût hors subvention</b>		<b>22 138.20</b>

Participation maximum de la CDA	50 % (hors subvention)	11 069
Participation de la Commune	50%	11 069.20

### Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

-De demander le fonds de concours pour participer aux frais de toiture de la salle municipale à hauteur de 50% du montant HT hors subvention, soit 11 069€

-D'adopter le nouveau plan de financement suivant :

	Pourcentage	HT
Coût total	100%	36 897.00
Subvention du Conseil départemental	40%	14 758.80
<b>Coût hors subvention</b>		<b>22 138.20</b>
Participation maximum de la CDA	50 % (hors subvention)	11 069
Participation de la Commune	50%	11 069.20

### Questions diverses :

#### Véné'rencontre :

Mme le Maire informe le Conseil de la volonté de dissolution de l'association formulée par l'équipe actuelle. L'assemblée générale est prévue le 15 décembre 2023 à partir de 14h.

#### Passeport du civisme :

Mme le Maire présente le dispositif du Passeport du civisme dont l'objectif est de forger la citoyenneté par l'implication dans la vie locale, de proposer un parcours axé sur les devoirs plus que sur les droits et favoriser l'engagement individuel.

#### Commission Tourisme de la CDA:

Mme le Maire indique que le Cinéma en plein air demandé a été écarté par la Commission au profit du second choix « Les Préludes ». Le concert pourrait avoir lieu dans l'église. 10 bénévoles de la Communes seront nécessaires pour accueillir les 150 personnes attendues.

#### Travaux des Fontaines:

Mme le Maire explique que les travaux extérieurs avancent avec la mise en place de la passerelle le long de la rue des fontaines et l'installation des garde-corps en bois

#### Terrains d'entrée de bourg :

Mme le Maire informe que l'acquisition est encore retardée vu les exigences formulées par le vendeur. Il demande notamment que les parcelles concernées ne soient jamais rendues constructibles.

#### Pays de Saintonge Romane :

M. Jacques MELLOUL fait la synthèse de la dernière réunion consacrée au SCOT. Le cas de deux Communes encore sous carte communale a été évoqué comme le sujet du SCOT de Marennes Oléron qui réunit deux EPCI et qui doit intégrer la problématique environnementale de la montée des eaux et de ses conséquences sur le bâti du bord de mer.

#### Economie Sociale et Solidaire :

M. Jacques MELLOUL relate la conférence de l'ESS au lycée Bellevue à Saintes avec l'intervention de deux universitaires qui ont présenté leurs approches sociologiques de la jeunesse. Selon eux, les jeunes ne veulent plus de la politique d'aujourd'hui. Il faut mener une réflexion pour les capter et les amener à être force de propositions. Ont également été abordés les problèmes de la jeunesse par rapport à l'éducation, à la mobilité et à la ruralité.

Mme Véronique CAMBON chargée de la Petite enfance, politique jeunesse communautaire à la CDA de Saintes a détaillé les initiatives de l'agglomération sous trois grands axes : pour l'attractivité, pour la proximité et la

solidarité, et pour une agglomération durable. Elle a présenté le dispositif Emancip'action, le campus connecté, le Conseil municipal des jeunes de la ville de Saintes, le service civique, la mission locale...

Dates importantes :

- le dimanche 10 décembre 2023 : Festival de la BD
- Semaine 50 du 11 au 15 décembre 2023 : réception en mairie des colis de Noël
- le mardi 12 décembre 2023 à 17h30 à la CDA : réunion pour le PLUI
- le vendredi 19 janvier 2024 à 19h : Vœux du Maire
- le vendredi 2 février 2024 : Repas conseillers et agents communaux

La séance est levée.

Le Maire,  
Françoise LIBOUREL,



Le secrétaire,  
Stéphane CAILLAULT,



